



## FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS 24 novembre 2017

//

### # Nomenclature : Test de diagnostic et de dépistage génétique de l'hémochromatose héréditaire HFE C282Y

#### La tarification du test HFE C282Y évolue :

La prise en charge par la CPAM du test HFE C282Y dans le cadre du diagnostic et du dépistage moléculaire de l'hémochromatose héréditaire de type 1 diffère selon l'indication de prescription et ceci en accord avec le **Journal Officiel** : (JO 22 juin 2017: [www.cngof.net/Partenaires/JO/JO145-240517.pdf](http://www.cngof.net/Partenaires/JO/JO145-240517.pdf))

Le remboursement par la CPAM (code NABM 8000 : B180) est dorénavant **restreint aux situations suivantes** :

- 1- Cadre individuel : Coefficient de saturation de la transferrine > 45 % confirmé sur un deuxième prélèvement
- 2- Cadre familial : chez les sujets ayant un parent au premier degré HFE C282Y

**Une feuille de transmission pour permettre la juste tarification du test doit être dorénavant jointe au prélèvement. Par défaut, en son absence, la tarification appliquée sera hors nomenclature (BHN 180).**

Les informations sont disponibles sur le catalogue des analyses (<https://biologiepathologie.chru-lille.fr>)

**Remarque 1:** Les cotations des autres mutations du gène HFE impliquées dans l'hémochromatose héréditaire de type 1, H63D et S65C, demeurent inchangées (Hors nomenclature)

**Remarque 2 :** Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de joindre au prélèvement les documents suivants :

- Ordonnance médicale
- Consentement éclairé cosigné par le patient et le prescripteur
- Fiche de renseignements cliniques dûment remplie

Tous ces documents sont également disponibles sur notre site du catalogue des analyses (<https://biologiepathologie.chru-lille.fr>)

Mise en application le 1er Janvier 2018

Pour tout renseignement : s'adresser aux Dr Isabelle FAJARDY et Dr Nadine ROGER au 03.20 44 68 36 ou 03 20 44 51 45.  
Institut de Biochimie et Biologie Moléculaire : UF Marqueurs Prédicatifs des Maladies Chroniques.

### # Actualités médicales

« Dermatoses bulleuses auto-immunes : Les auto-anticorps impliqués » : Dr AS. Deleplancque Pr S. Dubucquoi

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à [secretariatcbp@chru-lille.fr](mailto:secretariatcbp@chru-lille.fr)

Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

Télécopie : 03 20 446 962

[secretariatcbp@chru-lille.fr](mailto:secretariatcbp@chru-lille.fr)

[facturationcbp@chru-lille.fr](mailto:facturationcbp@chru-lille.fr)

[logistiquecbp@chru-lille.fr](mailto:logistiquecbp@chru-lille.fr)

<http://biologiepathologie.chru-lille.fr/>